

## TABLEAU N°16 bis

Modifié par les décrets n<sup>os</sup> 91-877 du 3-9-91 et 95-1196 du 6-11-95

**Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites phénoliques, naphthaléniques, acénaphthéniques, anthracéniques et chryséniques), les brais de houille et les suies de combustion du charbon**

Date de création : 7 mai 1988

Dernière mise à jour : J.O. du 10-11-95

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- A - Epithéliomas primitifs de la peau.	20 ans	Travaux comportant la manipulation et l'emploi des goudrons, huiles et brais de houille. Travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et de cheminées, exposant aux suies de combustion du charbon.
- B - Cancer broncho-pulmonaire primitif  [reconnu en relation avec les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion de charbon.]*	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux du personnel de cokerie directement affecté à la marche et à l'entretien des fours.  Travaux exposant habituellement à l'inhalation ou à la manipulation des produits précités : Dans les usines à gaz ; Lors de la fabrication de l'aluminium par électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé Söderberg).  Travaux de coulée en fonderie de fonte ou d'acier mettant en oeuvre des « sables au noir » incorporant des brais ou des « noirs minéraux » (des liants à base de minéraux ou de brais).
- C - Tumeurs bénignes ou malignes de la vessie.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux de ramonage.  Travaux comportant l'emploi et la manipulation des produits précités  lors de la fabrication de l'aluminium par électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé Söderberg).

\* Le membre de phrase entre [] a été annulé par décision du Conseil d'Etat en date du 10 juin 1994 (Voir cette décision page 164) et supprimé par le décret n° 95-1196 du 6-11-95.